

***ig-gur^{ki} = Suse** — Dans son article de *IOS 8* (1978) sur la géographie de la région de Nippur, R. Zadok cite un certain nombre de textes des archives des Murašû qui n'ont pas été rédigés à Nippur même (pp. 267-268), et notamment *PBS 2/1*, 126, qui aurait été écrit dans la ville de *ig-gur^{ki}*. En s'appuyant, d'autre part, sur la mention de cette même ville dans les textes *UET 4*, 48 et 49, R. Zadok propose de la localiser dans les environs d'Ur.

L'existence d'une ville nommée *ig-gur^{ki}* et située près d'Ur me semble devoir être remise en cause, car les deux textes *UET 4*, 48 et 49, parallèles mais non duplicats, sont des garanties prises auprès d'un certain Kušurêa, fils de Sîn-ahhê-bulliṭ, pour assurer le transport d'une contribution à la charge des oblats lors de « l'entrée du roi (Artaxerxès II) dans la ville de *ig-gur^{ki}* » ; cf. *UET 4*, 48 : 14-20 : « Si Kidin-Nabû ne se met pas en route pour rassembler la contribution (due) pour l'entrée du roi dans *ig-gur^{ki}*, en l'an 6 du roi Artaxerxès (II), qui est à la charge de Kušurêa, fils de Sîn-ahhê-bulliṭ, Kidin-Nabû, fils de Šumaia, et fZakîtu, sa mère, devront verser à Kušurêa, fils de Sîn-ahhê-bulliṭ, 1/3 de mine d'argent pur » (*ki-i Iki-din-d^{nà} la it-tal-ku-ma ba-a-ri šá ku₄ lugal a-na ig-gur^{ki} ina mu 6-kam Iár-tah-šat-su lugal a-na muh-hi Iku-šur-e-a a šá Id³⁰-šeš-meš-din la iz-ze-bil 1/3 ma-na kù-babbar qa-lu-ú Iki-din-d^{nà} a šá Imu-a ú fza-ki-tu₄ ama-šú a-na Iku-šur-e-a a šá Id³⁰-šeš-meš-din ina-an-din-nu-'u*).

On ne comprend pas, a priori, pourquoi le passage d'Artaxerxès II dans une bourgade des environs d'Ur certainement mineure puisque si peu attestée, occasionnerait la perception et le transport d'un impôt spécial. En fait, les deux signes IG-GUR n'en forment qu'un, et sont une forme tardive du signe ŠĒŠ, à prendre comme une variante de ŠUŠIN (soit MÛŠ + ŠĒŠ), pour désigner la ville de Suse, à côté du plus classique MÛŠ + EREN, attesté en *VR 35* : 30 (inscription de Cyrus).

On peut donc déduire des deux attestations *UET 4*, 48 et 49, que lorsque le Grand Roi venait prendre ses quartiers à Suse, une partie des approvisionnements de la Cour était fournie par une contribution levée dans la province babylonienne voisine.

La disparition de la ville de *ig-gur^{ki}* au profit de Suse repose alors le problème de son attestation dans les archives des Murašû (*PBS 2/1*, 126). Dans ce

texte, Rêmuš-Ninurta, chef de la maison Murašû, règle un différend avec un nommé Bêl-ittannu, à propos de droits sur des terres agricoles. Les toponymes concernés sont bien connus comme appartenant aux environs de Nippur : cf. l. 4 : *uru ká i₃ de-rat u uru ba-an-^lné-e-šá^l šá nam-gar-bàd^d-en-líl* (cf. M. Stolper, *Entrepreneurs and Empire*, p. 73). Et c'est à Nippur que ce texte a été rédigé, le 6-xi-Dar. II, 6 (lire, l. 19 : [nib]ru^{ki}), car Rêmuš-Ninurta est attesté en personne à Nippur huit jours plus tard, le 14-xi-Dar. II, 6 (*TuM 2/3*, 188). Si *PBS 2/1* avait été rédigé à Suse, il semble peu vraisemblable, au vu de la distance qui sépare Suse de Nippur (plus de 300 km), que Rêmuš-Ninurta n'ait mis que sept jours pour faire le voyage entre les deux villes.

Par contre on retiendra la mention des ll. 12-15 de *PBS 2/1*, 126 : « Il devra verser à Rêmuš-Ninurta les 3 mines d'argent qu'à Suse il avait emportées de Rêmuš-Ninurta, selon le cours en vigueur à Suse » (3 ma-na kù-babbar šá ina šušin^{ki} la-igi I^{re-mut}-^dmaš iš-šú-ú lib-bu-ú ni-is-hu šá šušin^{ki} ana I^{re-mut}-^dmaš ina-an-din). Cette clause montre que Rêmuš-Ninurta s'est bien trouvé à un certain moment de l'année 6 de Darius II à Suse.

M. Dandamayev a développé dans un ouvrage récent (*Mélanges Stève*, p. 289-290), l'hypothèse que les attestations de Suse dans les archives des Murašû (*PBS 2/1*, 113 : 19 « šu-šá-an^{ki} », et *PBS 2/1*, 128 : 18 « kur šu-šá-an^{ki} ») se rapportent à une ville de Babylonie attestée par ailleurs entre Borsippa et Nippur (il faut certainement unifier en ce sens les rubriques 3 et 4 de *RGTC* 8, p. 299). L'argument principal de M. Dandamayev, fondé sur l'absence de relations explicites entre la maison Murašû et l'Elam dans les textes dont nous disposons, est à reconsidérer maintenant que la métropole élamite est clairement désignée dans au moins un texte par son idéogramme šušin^{ki}. Le problème reste donc pendant de savoir si *PBS 2/1*, 113 et 128 ont été rédigés en Elam ou en Babylonie. On retiendra cependant que le rôle joué par Rêmuš-Ninurta l'a amené au moins une fois à la cour du Grand Roi, à Suse, comme le prouve *PBS 2/1*, 126.

Francis Joannès (28.01.88)

9 Rue du Ruissel, F-76000 Rouen